

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-465

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119716-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2026-465

Marché subséquent n°2024-E0193M relatif à l'aménagement de la rue du Professeur Devaux à Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Béatrice SABOURET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du marché subséquent n°2024-E0193M relatif à l'aménagement de la rue du Professeur Devaux à Bordeaux, plusieurs prestations supplémentaires se sont révélées nécessaires en cours de chantier.

En particulier, des terres polluées non identifiées lors des études préalables ont dû être évacuées et traitées en installation spécialisée. Ces prestations, non prévues au devis quantitatif estimatif initial, ont généré des coûts supplémentaires.

Par ailleurs, des travaux complémentaires ont été nécessaires concernant le réseau d'eau potable, la réalisation de chambres d'adduction en eau potable supplémentaires, ainsi que des prestations de remise en état consécutives à des dégradations intervenues en cours de chantier.

Après plusieurs échanges entre Bordeaux Métropole et la société COLAS France – établissement de Floirac, le montant définitif des prestations supplémentaires et des ajustements de quantités a été arrêté à la somme de 127 758,69 €HT.

Ce montant se décompose comme suit :

Nature des prestations	Montant HT
Évacuations ISDND	77 406,86 €
Terrassements et remblais supplémentaires	21 858,18 €
Chambres AEP	14 462,00 €
Caniveaux CC2 et CS2	14 031,65 €
TOTAL	127 758,69 €HT, soit 153 310,43 € TTC.

Afin de mettre un terme définitif au différend financier né de l'exécution du marché et d'éviter tout contentieux, les parties ont convenu de conclure un protocole transactionnel.

Aux termes de ce protocole, Bordeaux Métropole s'engage à verser à la société COLAS France – établissement de Floirac la somme forfaitaire et définitive de 127 758,69 €HT, soit 153 310,43 € TTC.

En contrepartie, la société renonce irrévocablement à toute réclamation ou action contentieuse relative à l'exécution du marché subséquent n°2024-E0193M.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code de la commande publique,
VU les articles 2044 et suivants du Code civil relatifs aux transactions,
VU l'accord-cadre n°2021-E0318M-01 relatif aux travaux de voirie,
VU le marché subséquent n°2024-E0193M relatif à l'aménagement de la rue du Professeur Devaux à Bordeaux, notifié à la société COLAS France – établissement de Floirac le 24 juillet 2024, pour un montant initial de 689 478,13 € HT, soit 827 373,76 € TTC,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de mettre un terme définitif au différend financier né de l'exécution du marché et d'éviter tout contentieux,

DECIDE

Article 1 : approuver le protocole transactionnel conclu entre Bordeaux Métropole et la société COLAS France – établissement de Floirac relatif au marché subséquent n°2024-E0193M portant sur l'aménagement de la rue du Professeur Devaux à Bordeaux,

Article 2 : autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer ledit protocole ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

Article 3 : autoriser le versement à la société COLAS France – établissement de Floirac de la somme forfaitaire et définitive de 127 758,69 €HT, soit 153 310,43 € TTC, dans les conditions prévues au protocole,

Article 4 : imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus au budget principal.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--